



Fiche de données de sécurité

PREMIUM 1

1. Identification

Nom du produit : PREMIUM 1
Code : RGP1T, RGP117, RGP155, RGP1180
Fournisseur : SINTO inc.
3750, 14e avenue
Saint-Georges, Québec
G5Y 8E3

Téléphone : 800-463-0025
Numéro d'appel d'urgence : 800-463-0025
Heures disponibles : 8h-17h
Usage recommandé : Graisse
Restrictions d'utilisation : Aucune

2. Identification des danger

Classification Pas une substance ni un mélange dangereux.
Éléments étiquette Pas une substance ni un mélange dangereux.
Autres dangers Inconnu

3. Composition / information sur les ingrédients

Nom chimique	No. CAS	Concentration (%w/w)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	64741-88-4	>=30 - <60
Distillat naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	>=10 - <30
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	68584-23-6	>=1 - <5
Calcium dodecylbenzenesulphonate	26264-06-2	>=1 - <5
Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium	61789-86-4	>=1 - <5

4. Premiers soins

En cas d'inhalation	Déplacer à l'air frais. Maintenir les voies respiratoires dégagées. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	Laver à l'eau chaude et au savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Faire appel à une assistance médicale.
En cas d'ingestion	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir sauf sur instructions du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Appeler un médecin.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	Inconnu

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyen d'extinction approprié	Utiliser des moyens d'extinctions appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Moyens d'extinction inadéquats	Jet d'eau à grand débit
Dangers spécifiques pendant la lutte aux incendies	La combustion produit des émanations irritantes. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques
Produits de combustion dangereux	Monoxyde de carbone - Dioxyde de carbone (CO ₂) - Oxydes métalliques - Oxydes de soufre - Oxydes d'azote (NO _x)
Autres informations	Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	Porter une combinaison de protection et un appareil respiratoire autonome.

PREMIUM 1

6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection adéquat. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Matériel glissants.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Ramasser et évacuer sans créer de poussière.
Balayer et enlever à la pelle.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

7. Manipulation et stockage

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter la formation de particules inhalables.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation,.

Conditions de stockage sûres

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

PREMIUM 1

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection respiratoire	En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Protection des mains Remarques	Gants en polyalcool vinylique ou en caoutchouc nitrile ou en caoutchouc butyle. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
Protection des yeux	Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. Lunettes de sécurité à protection intégrale.
Protection de la peau et du corps	Tenue de protection étanche à la poussière. Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.
Mesures d'hygiène	À manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

PREMIUM 1

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	64741-88-4	TWA (Brouillard)	5 mg/m ³	OSHA Z-1
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m ³	ACGIH
Calcium carbonate	471-34-1	VEMP (Poussière totale)	10 mg/m ³	CA QC OEL
Distillat naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	TWA (Brouillard)	5 mg/m ³	OSHA Z-1
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m ³	ACGIH

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Solide, pâte
Couleur	Pourpre
Odeur	Type hydrocarbure
Seuil de l'odeur	Donnée non disponible
pH	Donnée non disponible
Point de goutte	260°C
Point/intervalle d'ébullition	Sans objet
Point d'éclair	> 180 °C Méthode: Vase ouvert Cleveland
Taux d'évaporation	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	0.95-1.05 (15 °C)
Densité relative	Donnée non disponible
Densité	Pratiquement insoluble
Solubilité dans l'eau	
Solubilité dans d'autres solvants	Donnée non disponible
Inflammabilité	Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol /eau)	Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	Donnée non disponible
Propriétés explosives	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	Donnée non disponible
Auto-allumage	Donnée non disponible
Indice de combustion	Donnée non disponible



Fiche de données de sécurité

PREMIUM 1

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Stables dans les conditions recommandées de stockage
Stabilité chimique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Possibilité de réactions dangereuses	Stable dans des conditions recommandées de stockage. Pas de décomposition si utilisé selon les indications
Conditions à éviter	Donnée non disponible
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

TOXICITÉ AIGUË

Non répertorié selon les informations disponibles.

PRODUIT :

Toxicité aiguë par voie orale

Estimation de la toxicité aiguë: > 5,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation

Estimation de la toxicité aiguë : >10 mg/l
Durée d'exposition : 4h
Atmosphère d'essai : poussière/brouillard
Méthode : Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë

Estimation de la toxicité aiguë > 5000 mg/kg
Méthode : Méthode de calcul

COMPOSANTS :

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant :

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Rat): >5000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

CL50 (Rat) : >5.53 mg/l
Durée d'exposition : 4h
Atmosphère d'essai : poussières/brouillard
Évaluation : La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation.
Remarques : Le dosage n'a causé aucune mortalité.

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités :

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Rat): >5000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

CL50 (Rat) : >5.53 mg/l
Durée d'exposition : 4h
Atmosphère d'essai : poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë

DL50 (Lapin) : >5000 mg/kg

PREMIUM 1

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium :

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (Rat, mâle et femelle) : >5000 mg/kg Méthode : Directives du test 401 de l'OCDE Remarques : Le dosage n'a causé aucune mortalité. DL50 (Rat, mâle): 16000 mg/kg BPL : oui
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (Rat, mâle et femelle): > 1.9 mg/l Durée d'exposition : 4h Atmosphère d'essai : poussières/brouillard Méthode : OPP 81-3 Acute Inhalation Toxicity BPL : oui Évaluation : La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation. Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.
Toxicité cutanée aiguë	DL50 (Lapin, mâle et femelle) : >5000 mg/kg Méthode : 40CFR, Section 163.81-5, Federal Register, August 22.1978 as modified in accordance with the revised EPA Pesticide Assessment Guidelines November 182 BPL : oui

Calcium dodecylbenzenesulphonate :

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (Rat, mâle) : 13000 mg/kg BPL : non
Toxicité cutanée aiguë	DL50 (Rat, mâle et femelle) : >5000 mg/kg BPL : oui Remarques : Extrapolation selon le numéro 440/2008 du règlement (l'EC)

Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (Rat, mâle et femelle) : >5000 mg/kg Remarques : Aucune mortalité n'a été observée à cette dose
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (Rat, mâle et femelle) : >1.9 mg/l Durée d'exposition : 4h Atmosphère d'essai : poussières/brouillard Méthode : OPP 81-3 Acute Inhalation Toxicity Évaluation : La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité par inhalation Remarques : Le dosage n'a causé aucune mortalité.



Fiche de données de sécurité

PREMIUM 1

Toxicité cutanée aiguë

DL50 (Rat, mâle et femelle) : >5000 mg/kg
Méthode : Directive du test 402 de l'OCDE
Remarques : Le dosage n'a causé aucune mortalité.



Fiche de données de sécurité

PREMIUM 1

Corrosion ou irritation de la peau

Non répertorié selon les information disponibles.

PRODUIT :

Résultat Pas d'irritation de la peau

Remarques L'information fournie est basée sur les données de composants et sur la toxicologie de produits similaires.

COMPOSANTS

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités :

Résultat Pas d'irritation de la peau

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium :

Espèces	Lapin
Durée d'exposition	4 h
Méthode	Directive du test 404 de l'OCDE
Résultats	Pas d'irritation de la peau

Calcium dodecylbenzenesulphonate :

Espèces	Lapin
Durée d'exposition	4 h
Méthode	Directive du test 404 de l'OCDE
Résultats	Irritant pour la peau
BPL	oui

Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium

Espèces	Lapin
Méthode	Directive du test 404 de l'OCDE
Résultat	Pas d'irritation de la peau

PREMIUM 1

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles

PRODUIT :

Résultat	Pas d'irritation des yeux
Remarques	L'information fournie est basée sur les données de composants et sur la toxicité de produits similaires.

COMPOSANTS

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités :

Résultat	Pas d'irritation des yeux
----------	---------------------------

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium :

Espèce	Lapin
Résultats	Pas d'irritation des yeux
BPL	oui
Remarques	Selon les données provenant de matières similaires.

Calcium dodecylbenzenesulphonate :

Espèce	Lapin
Résultats	Pas d'irritation des yeux
Méthode	Directives du test 405 de l'OCDE
BPL	oui
Remarques	Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.

Acides sulfoniques, pétrole, sel de calcium :

Espèce	Lapin
Résultats	Risque de lésions oculaires graves
Méthode	Directives du test 405 de l'OCDE
BPL	oui

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles

PRODUIT :

Résultat	Ne cause pas de sensibilisation de la peau
Remarques	L'information fournie est basée sur les données de composants et sur la toxicologie de produits similaires.
Évaluation	Ne cause pas de sensibilisation de la peau
Remarques	L'information fournie est basée sur les données de composants et sur la toxicologie de produits similaires.

COMPOSANTS

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant :

Voies d'exposition	Contact avec la peau
Espèce	Cobaye
Résultat	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités :

Voies d'exposition	Contact avec la peau
Espèce	Cobaye
Méthode	Directives du test 406 de l'OCDE
Résultat	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium :

Voies d'exposition	Dermale
Espèce	Cobaye
Résultat	Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1B
Types d'essai	Test de Buehler
Voies d'exposition	Contact avec la peau
Espèce	Cobaye
Résultat	Ce produit produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1B

Calcium dodecylbenzenesulphonate :

Voies d'exposition	Contact avec la peau
Espèce	Cobaye
Méthode	Directives du test 406 de l'OCDE
Résultat	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL	oui

Acides sulfoniques, pétrole, sel de calcium :

Voies d'exposition	Dermale
Espèce	Cobaye
Résultat	Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1B



Fiche de données de sécurité

PREMIUM 1

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles

COMPOSANTS

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant :

Génotoxicité in vitro

Système de test : Bactérie

Activation métabolique : avec ou sans activation métabolique

Méthode : Directives du test 473 de l'OCDE

Résultat : négatif

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités :

Génotoxicité in vitro

Système de test : Mammifère-Animal

Méthode : Directives du test 473 de l'OCDE

Résultat : négatif

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium :

Génotoxicité in vitro

Type d'essai : Test de mutation génique sur cellules de mammifère, in vitro

Système de test : Cellules de lymphome de souris

Activation métabolique : avec ou sans activation métabolique

Méthode : Directives du test 476 de l'OCDE

Résultat : négatif

BPL : oui

Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.

Type d'essai : Test de Ames

Système de test : Salmonella typhimurium

Activation métabolique : avec ou sans activation métabolique

Méthode : Directives du test 471 de l'OCDE

Résultat : négatif

BPL : oui

Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue

Génotoxicité in vivo

Type d'essai : Test in vivo du micronucleus

Espèce : Souris (mâle et femelle)

Type de cellule : Moelle osseuse

Voie d'application : Oral (e)

Résultat : négatif

BPL : oui

Calcium dodecylbenzenesulphonate :

Génotoxicité in vitro

Type d'essai : Test de mutagenèse microbien (test d'Ames)

Système de test : Salmonella typhimurium

Activation métabolique : avec ou sans activation métabolique

Méthode : QSAR

Résultat : négatif

PREMIUM 1

Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium :

Génotoxicité in vitro

Type d'essai : Test de mutagenèse microbien (test d'Ames)
Système de test : Bactérie
Activation métabolique : avec ou sans activation métabolique
Méthode : Directives du test 471 de l'OCDE
Résultat : négatif
Remarques : Résultats d'essai effectués sur un produit analogue

Type d'essai : Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro
Système de test : Cellules de lymphome de souris
Activation métabolique : avec ou sans activation métabolique
Méthode : Directives du test 476 de l'OCDE
Résultat : négatif
Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue

PREMIUM 1

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles

COMPOSANTS

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant :

Cancérogénicité - Évaluation

Classifié selon le contenu en extrait de DMSO < 3% (Réglementation (CE) 1272/2008, Annexe VI, Partie 3, Note L)

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités :

Cancérogénicité - Évaluation

Classifié selon le contenu en extrait de DMSO <3% (Réglementation (CE) 1272/2008, Annexe VI, Partie 3, Note L)

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles

COMPOSANTS

Distillats naphténiques lourds (pétrole), raffinés au solvant :

Incidence sur le développement foetal

Espèce : Rat
Voie d'application : Dermale
Dose : 0-2000 mg/kg
Résultat : Aucun potentiel tératogène

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium :

Effets sur la fertilité

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Orale (e)
Durée d'un traitement unique : 28 jours
Toxicité générale chez les parents : NOAEL : >= 500 Poids corporel mg/kg
Fertilité : NOAEL : >= 500 Poids corporel mg/kg
Méthode : Directives du test 415 de l'OCDE
BPL : oui
Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.

Calcium dodecylbenzenesulphonate

Effets sur la fertilité

Type d'essai : Études sur 3 générations
Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Oral (e)
Dose : 350 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique : 2 ans
Toxicité générale chez les parents : 350 Poids corporel mg/kg
Toxicité générale sur la génération F1 : 350 Poids corporel mg/kg
Toxicité générale sur la génération F2 : 350 Poids corporel mg/kg
Remarques : Aucun effet important ou danger critique connu.

Incidences sur le développement
foetal

Espèce : Rat, femelle
Voie d'application : Oral (e)
Dose : 350 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique : 20 jours
Toxicité maternelle générale : NOAEL : 300 poids corporel mg/kg
Térogénicité : NOAEL : 300 poids corporel mg/kg
Résultat : Aucun effet nocif.

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

PRODUIT

Évaluation

La substance ou le mélange n'est pas classé (e) comme agent toxique
ou un organe spécifique, exposition unique.

COMPOSANTS

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant :

Évaluation

Peut irriter les voies respiratoires.

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités :

Évaluation

Peut irriter les voies respiratoires.

PREMIUM 1

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

COMPOSANTS

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant :

Espèce	Lapin, mâle et femelle
NOAEL	>1000 mg/kg
Voie d'application	Contact avec la peau
Durée d'exposition	28 jours
Nombre d'expositions	5 jours par semaine
Remarques	Toxicité chronique

Espèce	Rat, mâle et femelle
NOAEL	0.21 mg/l
Voie d'application	Inhalation
Durée d'exposition	28 jours
Remarques	Toxicité chronique

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium

Espèce	Rat, mâle et femelle
NOAEL	500 mg/kg
Voie d'application	Oral (e)
Durée d'exposition	28 jours
Nombre d'expositions	quotidien
Méthode	Directives du test 407 de l'OCDE
BPL	oui
Remarques	Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.

Calcium dodecylbenzenesulphonate

Espèce	Rat, mâle et femelle
LOAEL	115 mg/kg
Voie d'application	Oral (e)
Durée d'exposition	6 mois
Nombre d'expositions	7 jour/semaine
Dose	115 mg/kg
Remarques	Toxicité subchronique

PREMIUM 1

Espèce	Rat, mâle et femelle
LOAEL	250 mg/kg
Voie d'application	Oral (e)
Durée d'exposition	1 mois
Nombre d'expositions	7 jours par semaine
Dose	250 mg/kg
Remarques	Toxicité subaiguë.

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles

12. Données écologiques

ÉCOTOXICITÉ

COMPOSANTS

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant :

Toxicité pour les poissons	CL50 (Oncorhynchus mydiss (Truite arc-en-ciel)): >5000 mg/l Durée d'exposition : 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): >10000 mg/l Durée d'exposition : 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	CL50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): >1000 mg/l Durée d'exposition : 96 h

Distillats naphéniques lourds (pétrole), hydrotraités :

Toxicité pour les poissons	CL50 (Oncorhynchus mydiss (Truite arc-en-ciel)): >5000 mg/l Durée d'exposition : 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): >10000 mg/l Durée d'exposition : 48 h
	EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): >100000 mg/l Durée d'exposition : 96 h Méthode : Ligne directrice 202 de l'OCDE
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 10 mg/l Durée d'exposition : 21 jours Méthode : Ligne directrice 211 de l'OCDE Remarques : Eau douce
Toxicité pour les microorganismes	CL50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): >1000 mg/l Durée d'exposition : 96 h

PREMIUM 1

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium

Toxicité pour les poissons

LL50 (Cyprinodon variegatus (Vairon à tête de mouton)) : > 10000 mg/l
 Point final : Mortalité
 Durée d'exposition : 96 h
 Contrôle analytique : oui
 Méthode : Directives du test 203 de l'OCDE
 BPL : oui
 Remarques : Fraction extractible à l'eau. Résultat d'essais effectués sur un produit analogue.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)) : > 1000 mg/l
 Point final : Immobilisation
 Durée d'exposition : 48 h
 Contrôle analytique : oui
 Méthode : OPPTS 797.1300
 BPL : oui
 Remarques : Fraction extractible à l'eau. Résultat d'essais effectués sur un produit analogue.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)) : > 1000 mg/l
 Point final : Taux de croissance
 Durée d'exposition : 96 h
 Contrôle analytique : oui
 Méthode : OTS 797.1050 (Algal Toxicity, Tiers I ans II)
 BPL : oui
 Remarques : Fraction extractible à l'eau. Résultat d'essais effectués sur un produit analogue.

Niveau sans effet nocif observé EL50
 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)) : > 1000 mg/l
 Point final : Taux de croissance
 Durée d'exposition : 96 h
 Contrôle analytique : oui
 Méthode : OTS 797.1050 (Algal Toxicity, Tiers I ans II)
 BPL : oui
 Remarques : Fraction extractible à l'eau. Résultat d'essais effectués sur un produit analogue.

Toxicité pour les microorganismes

CE50 (boue activée): >10000 mg/l
 Point final : Inhibition de la respiration
 Durée d'exposition : 3h
 Méthode : OCDE ligne directrice 209
 Remarques: Fraction extractible à l'eau.

PREMIUM 1

Calcium dodecylbenzenesulphonate :

Toxicité pour les poissons

CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)) : 2.8 - 4.2 mg/l
Durée d'exposition : 48 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)) : 2.9 mg/l
Durée d'exposition : 48 h
Méthode : OCDE Ligne directrice 202
BPL : oui
Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

CE50 (Scenedesmus capricornutum (algues d'eau douce)) : 0.5 mg/l
Point finale : Taux de croissance
Durée d'exposition : 96 h
BPL : non
Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) : 0.23 mg/l
Durée d'exposition : 72 jours
Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)) : 1.18mg/l
Durée d'exposition : 21 jours
BPL : non
Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.

Acide sulfonique, pétrole, sel de calcium :

Toxicité pour les poissons

LL50 (Cyprinodon variegatus (Vairon à tête de mouton)) : 10000mg/l
Point final : mortalité
Durée d'exposition : 96h
Type d'essai : Essai en statique
Méthode : Directives du test 203 de l'OCDE
BPL : oui
Remarques : fraction extractible l'eau

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

EL50 (Daphnia magna (puce d'eau)) : 1000mg/l
Point final : Immobilisation
Durée d'exposition : 48h
Type d'essai : Essai en statique
Méthode : OPPTS 797.1300
Remarques : fraction extractible l'eau

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)) : > 1000 mg/l
Point final : Taux de croissance
Durée d'exposition : 96 h
Contrôle analytique : oui
Méthode : OTS 797.1050 (Algal Toxicity, Tiers I ans II)
BPL : oui
Remarques : Fraction extractible à l'eau. Résultat d'essais effectués sur un produit analogue.

PREMIUM 1

Toxicité pour les microorganismes

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >1000 mg/l

Point final : Taux de croissance

Durée d'exposition : 96h

Méthode : OTS 797.1050 (Algal Toxicity, Tiers I and II)

Remarques: Fraction extractible à l'eau.

Résultats d'essais effectués sur un produit analogue

CE50 (boue activée): >10000 mg/l

Point final : Inhibition de la respiration

Durée d'exposition : 3h

Méthode : OCDE ligne directrice 209

Remarques: Fraction extractible à l'eau.

Persistence et dégradabilité

COMPOSANTS

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant :

Biodégradabilité

Résultat : Difficilement biodégradable

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités

Biodégradabilité

Aérobique

Concentration : 44 mg/l

Résultat : Intrinsèquement biodégradable

Biodégradation : 31%

Durée d'exposition : 28 jours

Méthode : Directives du test 301F de l'OCDE

BPL : oui

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium

Biodégradabilité

Aérobique

Inoculum : boue activée

Concentration : 2 mg/l

Résultat : Difficilement biodégradable

Biodégradation : 8.6%

Durée d'exposition : 28 jours

Méthode : Directives du test 301D de l'OCDE

BPL : oui

Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.

Calcium dodecylbenzenesulphonate

Biodégradabilité

Résultat : Facilement biodégradable

Biodégradation : 100%

Durée d'exposition : 28 jours

Méthode : Directives du test 301B de l'OCDE

BPL : oui

PREMIUM 1

Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium

Biodégradabilité

Aérobique

Inoculum : boue activée

Concentration : 2 mg/l

Résultat : Difficilement biodégradable

Biodégradation : 8.6%

Durée d'exposition : 28 jours

Méthode : Directives du test 301D de l'OCDE

BPL : oui

Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.

Potentiel bioaccumulation

COMPOSANTS

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

log Pow : > 6

Calcium dodecylbenzenesulphonate

log Pow : 4.77 (25 C)

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

PREMIUM 1

13. Données sur l'élimination du produit

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus

Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

En accord avec les règlements locaux et nationaux.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Emballage contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

Ne pas réutiliser des récipients vides.



Fiche de données de sécurité

PREMIUM 1

14. Informations relatives au transport

RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

IATA-DGR	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
Code IMDG	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC	Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RÉGLEMENTATION NATIONALE

TDG	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse.
Risques et manipulations	Non dangereux pour le transport. Tenir à l'écart des denrées alimentaires.

15. Informations sur la réglementation

Veuillez noter que la section 3 de ce document répertorie uniquement les composants dangereux requis par les réglementations spécifiques au pays ou à la région relatives à la communication sur les dangers. Les identifiants chimiques répertoriés dans la section 3 sont utilisés au niveau international à des fins de communication sur les dangers, et peuvent différer de ceux utilisés dans le cadre de la couverture des stocks de produits chimiques dans une région ou un pays en particulier. Les renseignements relatifs au stock de produits chimiques donnés dans la section 15 de ce document s'appliquent au produit dans son intégralité et doivent être utilisés lors de l'évaluation de la conformité des stocks.

NPRI Composants	Diphenylamine, Xylène (pure), Ethylbenzene, Naphthalene (Molten)
DSL	Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne.
TSCA	Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

Autres informations

NFPA

Santé - 1
Inflammabilité - 1
Instabilité - 0
Danger particulier - N/A

HMIS IV

Santé - 10
Inflammabilité - 1
Danger physique - 0

Le classement HMIS est basé sur une échelle de classement de 0-4 ; 0 représentant des dangers ou des risques minimaux et 4 représentant des dangers ou des risques importants. Le "*" représente un danger chronique, alors que le "/" représente l'absence d'un danger chronique.

PREMIUM 1

La méthode de SINTO de communication de risque est composée des étiquettes de produit et des fiches techniques matérielles du sûreté.

16. Autres informations

Texte complet d'autres abréviations

AICS - Inventaire des produits chimiques de l'Australie; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; CPR - Règlements relatifs aux produits contrôlés; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision: 2022-09-02 Version 2

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F